

221C0767
FR0011950732-FS0264

13 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 avril 2021, la société anonyme Crédit Agricole (12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 6 avril 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et CACEIS Bank Luxembourg qu'elle contrôle, 9 375 478 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,38% du capital et des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB)	9 225 478	5,30
CACEIS	150 000	0,09
Total Crédit Agricole SA	9 375 478	5,38

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion d'accords et d'instruments financiers ELIOR GROUP par la société CACIB, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, CACIB a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Le déclarant a précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général 752 392 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 1 contrat d'achat à terme portant sur 494 002 actions ELIOR GROUP, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 avril 2023 ;
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 174 740 actions ELIOR GROUP, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 avril 2023 ; et
- 1 contrat d'achat à terme portant sur 83 650 actions ELIOR GROUP, dénouable le dernier jour de bourse ouvré de chaque mois jusqu'au 27 avril 2023.

¹ Sur la base d'un capital composé de 178 319 146 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 8 473 086 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1^{er} alinéa) réparties comme suit :

- 231 000 options d'achat portant sur 97 465 actions ELIOR GROUP, dénouables jusqu'au 2 juin 2021, par exercice au prix unitaire de 7,06 €² ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de septembre 2021, portant sur 1 333 299 actions ELIOR GROUP³ ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois d'août 2021, portant sur 666 795 actions ELIOR GROUP² ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois d'octobre 2021, portant sur 666 523 actions ELIOR GROUP² ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de juin 2023, portant sur 1 981 048 actions ELIOR GROUP⁴ ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de février 2022, portant sur 1 305 360 actions ELIOR GROUP⁵ ;
- 1 contrat à terme prépayé de gré à gré, dénouable jusqu'au mois de juin 2025, portant sur 2 418 965 actions ELIOR GROUP⁶ ; et
- 487 634 calls portant sur 3 631 actions ELIOR GROUP, dénouables à tout moment jusqu'au 28 avril 2023, par exercice au prix unitaire de 17,96 €⁷.

² Sur la base d'un delta de 0,42 (position maximale de 231 000 actions).

³ Sur la base d'un delta de 1. Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

⁴ Sur la base d'un delta de 0,99. Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

⁵ Sur la base d'un delta de 0,98. Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

⁶ Sur la base d'un delta de 0,91. Prise en compte du nombre d'actions sous-jacentes à l'instrument financier compte tenu du fait que l'instrument financier à dénouement physique ou en espèces, au choix de la contrepartie de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, sera à dénouement physique à défaut de choix exprimé par la contrepartie.

⁷ Sur la base d'un delta négatif arrondi à 0 (position maximale de 487 634 actions).